



Epreuve du
Championnat départemental des cotes d'optimist d2/d3

9/04/2022

AVIS DE COURSE

Lieu : POLE NAUTIQUE SUD GOELO - Base de Binic-

L'Epreuve est régie par:

- les règles de course à la voile (RCV 2021/2024)
- les prescriptions de la FFV
- instructions de course IC type et leurs annexes "Bretagne"
- règlement sportif du cdv 22

1° les instructions et le parcours de courses seront distribués à chaque entraîneur à leur arrivée sur site

2° les prix seront distribués sous forme de coupes pour chaque série

3° l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de course et le nombre de manches à courir suivant les conditions météorologiques.

4° Le club organisateur se dégage de toute responsabilité concernant les activités des concurrents à terre.

5° les prévisions météorologiques seront affichées sur le panneau officiel.

6° Licences FFV (mention compétition) et Autorisation parentale.

inscription : Inscription sur : <https://cdv22.axyomes.com/client/1-1.php>

Programme :

- 9h30 à 10h30 : Confirmation numéro de voile (d2) / dossard (d3)
- 12h00 : Mise à disposition sur l'eau pour une à plusieurs manches
- 16h30 : Résultats à l'école de Voile
- Pôle nautique sud Goëlo , base Binic, quai de l'Aberwrac'h, 22680 Binic étables sur mer
Tél : 02 96 70 54 65
 polenautique@sbaa.fr

ANNEXE PROTOCOLE SANITAIRE :

Chaque participant doit être conscient :

-des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

-du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

-que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

-que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

-que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants

-L'organisateur peut obliger un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié

Les règles à observer durant l'évènement seront les suivantes:

-Port obligatoire du masque à terre pour les accompagnateurs, les participants et les organisateurs.

-Respect de la distanciation physique de 2m entre chaque personne durant la préparation du bateau.

-Le brassage des participants sur le parking sera à éviter chacun devra rester avec son club.

-Chaque compétiteur ne devra toucher que son propre matériel.

-Toute personne présentant des symptômes de la COVID 19 dans les 14 jours suivant la compétition devra prévenir le club organisateur

.L'équipe organisatrice en appelle au bon sens de chaque participant et accompagnateur, si vous présentez les symptômes de la COVID 19 ne vous présentez pas à l'évènement.